

Journée Implantation

Pour faciliter votre implantation aux Pays-Bas, la CCI France Pays-Bas prend en charge le pilotage de votre dossier de création d'entreprise de A à Z. Vous bénéficiez de l'expérience de notre personnel trilingue, de notre réseau de membres et vous vous assurez une implantation rapide.

PRÉSENTATION DE L'OFFRE

La CCI France Pays-Bas organise le pilotage de votre dossier de création d'entreprise et vous permet en appel visio ou dans ses locaux de rencontrer les professionnels locaux habitués à cette configuration franco-néerlandaise. Ainsi vous aurez les outils nécessaires pour la création de votre structure locale. En une journée ou deux demi-journées vous aurez l'ensemble des éléments pour :

- ✦ Déterminer la structure juridique appropriée,
- ✦ Faire les choix fiscaux appropriés,
- ✦ Rechercher l'antériorité du nom de l'entreprise aux Pays-Bas,
- ✦ Rédiger des statuts, les conditions générales de vente,
- ✦ Comprendre le droit du travail néerlandais,
- ✦ Faire les actes d'enregistrement et de dépôt appropriés,
- ✦ Connaître les spécificités du marché du travail néerlandais,

La CCI France Pays-Bas dispose de plusieurs avantages :

- ✦ L'expérience de personnel trilingue,
- ✦ Une implication dans le tissu économique local depuis 1979,
- ✦ Une présence terrain, gage de proximité,
- ✦ Un réseau de 200 entreprises membres.

Délai : 5 à 10 jours ouvrables pour organiser l'agenda.

ET EN COMPLÉMENT

Cette prestation peut être couplée à d'autres services proposés par la CCI France Pays-Bas tels que :

- ✦ Recrutement,
- ✦ Gestion déléguée de ressources humaines,
- ✦ Service client trilingue externalisé.

VOTRE CONTACT



Florian Carquillat
Directeur Adjoint / Chargé commercial
f.carquillat@cfcf.nl
+31 (0)20 562 82 14